



VILLE  
DE

**PAULHAN**

34230

Paulhan le 29 Janvier 2018

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 25 JANVIER 2018 à 18 h 30**

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine (à compter du point N° 4), ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, RICARD Christine (jusqu'au point N° 3), WEHRMEIJER Patricia.

Procuration : - Mme GASPARD Chantal à Mr ALEIX Bertrand

### **1 – Convention avec Hérault Energies pour une délégation de maîtrise d'ouvrage – Mise en valeur Notre Dame des Vertus**

Monsieur Bertrand ALEIX, Maire-Adjoint, rappelle que la commune a prévu des travaux de mise en valeur de Notre Dame des Vertus.

Il précise que ces travaux sont à coordonner avec des travaux d'investissement sur les installations d'éclairage public dont le maître d'ouvrage est Hérault Energies.

Il rappelle la délibération du 19 mai 2016 transmise aux services sous préfectoraux le 25 mai 2016 relative au transfert de la compétence « investissement éclairage public » avec Hérault Energies.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté à l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, dite loi MOP, la disposition suivante : « Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Monsieur ALEIX donne lecture d'un projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec Hérault Energies.

A ce titre, il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage N° Moa/2017/009 avec Hérault Energies.

Il précise que ce dossier a été présenté à la commission des finances, administration générale, communication du 16 Janvier 2018 : avis favorable.

**Adopté à l'unanimité.**

**2 – Réfection façades G. SAND 2<sup>ème</sup> tranche – Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Clermontais**

Monsieur Thierry JAM, conseiller municipal, rappelle les travaux de réfection de la façade de l'ancienne école G. Sand et précise que dans la continuité, il convient de faire les deux cotés restants.

Il explique et présente au Conseil Municipal la teneur des travaux, en évoque le coût s'élevant à la somme de 29 050.00€ HT.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le projet de restauration des façades de l'ancienne école G. SAND 2<sup>ème</sup> tranche, son plan de financement et de solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès de la Communauté des Communes du Clermontais, occupante de ce bâtiment dans le cadre du transfert de la compétence « jeunesse ».

Il précise que ce dossier a été présenté à la commission des finances, administration générale, communication du 16 Janvier 2018 : avis favorable.

**Adopté à l'unanimité.**

**3 – Réfection façades G. SAND 2<sup>ème</sup> tranche – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Monsieur Thierry JAM, conseiller municipal, indique qu'il convient également de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental qui a déjà soutenu la première tranche de réfection de ces façades.

Il précise que ce dossier a été présenté à la commission des finances, administration générale, communication du 16 Janvier 2018 : avis favorable.

**Adopté à l'unanimité.**

**4 - Mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) - Demande de subvention au titre du contrat de ruralité 2018**

Monsieur Elie ALAMBERT, conseiller municipal, rappelle que la commune s'est engagée dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) avec le bureau d'étude A2CH, conformément à la loi du 11 février 2005, au décret n° 2006-55 du 17 mai 2006 et à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, fixant le dépôt de l'AD'AP auprès de l'autorité administrative au 26 septembre 2015. L'objectif de la collectivité est de rendre accessible à tous l'ensemble des établissements recevant du public, en commençant pour l'année 1 avec le cimetière, l'école maternelle F. Dolto, l'école G. Sand, l'espace Louis Sert, l'église et la mairie.

Il propose aux membres du Conseil Municipal, de solliciter au titre du contrat de ruralité une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir concrétiser cette réalisation.

Il présente les pièces techniques et administratives du dossier établi par le bureau d'études A2CH, maître d'œuvre dédié à l'accessibilité, et en précise le coût ainsi détaillé :

- Coût estimé des travaux H.T :	219 512.80€
Total H.T:	219 512.80€
T.V.A 20%	43 902.56€
TOTAL TTC	263 415.36€

Il précise que ce dossier a été présenté à la commission des finances, administration générale, communication du 16 janvier 2018 : avis favorable.

**Adopté par 19 voix Pour, 4 voix Contre (Fabienne HEREDIA, José ROIG, Laurent DUPONT, Aleksandra DJUROVIC-BESALDUCH), 1 Abstention (Valérie L'HOTE).**

#### **5 – Mise en valeur Notre Dame des Vertus – Demande de subvention au titre du Contrat de ruralité 2018**

Madame ARNAUD Pierrette présente aux membres du Conseil Municipal le programme de travaux d'aménagement paysager autour de la chapelle Notre Dame des Vertus.

Elle indique que le coût total est estimé à 103 191.00 € hors taxes (93 810.00 € de travaux et 9 381.00€ d'honoraires) et peut faire l'objet d'attribution d'aides financières. Ces travaux concernent l'aménagement des abords de Notre Dame des Vertus classée aux sites des monuments historiques depuis 1987.

Elle propose aux membres de l'assemblée de solliciter au titre du contrat de ruralité une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir concrétiser cette réalisation.

Elle précise que ce dossier a été présenté à la commission des finances, administration générale, communication du 16 janvier 2018 : avis favorable.

**Adopté par 22 voix Pour, 2 Abstentions (Valérie L'HOTE, Christian BALLESTER).**

#### **6 – Modification du tableau des effectifs**

Madame Hanane AMMARI, conseillère municipale, indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Elle propose de ce fait :

- La création d'un poste d'adjoint administratif titulaire temps non complet (18/35<sup>ème</sup>)
- La création d'un poste d'adjoint technique non titulaire temps non complet (23/35<sup>ème</sup>)
- La création d'un poste d'adjoint technique non titulaire temps non complet (18/35<sup>ème</sup>) (point rajouté pour remplacement d'un agent en congé de maladie)

Elle précise que ce dossier a été présenté à la commission des finances, administration générale, communication du 16 janvier 2018 : avis favorable.

**Adopté par 23 voix Pour, 1 Abstention (Laurent DUPONT).**

#### **7 –Chambre d'agriculture – Solidarité en faveur de l'agriculture héraultaise en difficulté**

Monsieur Claude VALERO, Maire, donne lecture du courrier de la Chambre d'Agriculture concernant des épisodes climatiques successifs grêle, gel et sécheresse depuis deux ans, qui ont grevé le potentiel de production et qui impactent durablement la viabilité économique des exploitations.

Une cellule de crise à la chambre d'agriculture a été réunie le 27 octobre dernier à laquelle les collectivités ont été invitées ainsi que l'Etat et les représentants des organisations professionnelles agricoles à vocation générale et spécialisées.

Une décision unanime a été prise pour l'organisation d'une solidarité en faveur de l'agriculture héraultaise en difficulté de l'ensemble des acteurs : parlementaires, présidents des collectivités territoriales, intercommunalités, maires et responsables professionnels des organisations professionnelles agricoles.

A ce titre, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur un soutien à l'organisation d'une solidarité en faveur de l'agriculture héraultaise en difficulté.

Il précise que ce dossier a été présenté à la commission des finances, administration générale, communication du 16 janvier 2018 : avis favorable à la majorité .Commentaire : Monsieur Laurent DUPONT s'abstient.

**Adopté par 18 voix Pour, 4 voix Contre (Christian BALLESTER, Laurent DUPONT, Aleksandra DJUROVIC-BESALDUCH, José ROIG), 2 Abstentions (Thierry JAM, Valérie L'HOTE).**

## **8 – Adoption d'une convention d'habilitation avec Hérault Energies dans le cadre du dispositif des certificats d'énergie**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-17,

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,

Vu le décret 2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie,

Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie,

Vu le décret n° 2011-1215 du 30 septembre 2011 relatif aux pouvoirs du ministre chargé de l'énergie en matière d'agrément de plans d'actions d'économies d'énergie et de délivrance de certificats d'économies d'énergie,

Vu le décret n° 2012-23 du 6 janvier 2012 relatif aux contrôles et aux sanctions applicables dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

Vu le décret n° 2017-690 du 2 Mai 2017 modifiant les dispositions du code de l'énergie relative aux certificats d'économie d'énergie,

Vu la délibération du 9 juillet 2013 relative à la collecte et à la valorisation des certificats d'économies d'énergies,

Vu le projet de convention d'habilitation établi par HERAULT ENERGIES,

Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie

Monsieur Bertrand ALEIX, Maire-Adjoint, indique qu'il convient d'approuver le projet de convention avec HERAULT ENERGIES pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

De plus, il convient d'autoriser ainsi le transfert à Hérault Energies des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès de l'acteur le plus offrant.

Il précise que ce dossier a été présenté à la commission des finances, administration générale, communication du 16 janvier 2018 : avis favorable.

**Adopté à l'unanimité.**

## **9- Clôture des budgets annexes eau et assainissement au 31 Décembre 2017**

Madame Pierrette ARNAUD, Maire-Adjointe, rappelle la délibération du 21 Décembre 2017 relative à l'approbation du protocole financier de transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Clermontais.

A ce titre, il convient de clôturer les budgets annexes eau et assainissement au 31 décembre 2017.

Elle précise que ce dossier a été présenté à la commission des finances, administration générale, communication du 16 janvier 2018 : avis favorable à la majorité. Commentaire : Monsieur Laurent DUPONT vote Contre et Monsieur Thierry JAM s'abstient.

**Adopté par 17 voix Pour, 5 voix Contre (Laurent DUPONT, Christian BALLESTER, Aleksandra DJUROVIC-BESALDUCH, José ROIG, Fabienne HEREDIA), 2 Abstentions (Thierry JAM, Valérie L'HOTE).**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45.

**Le Maire : Claude VALERO**

